



# Réunion de Quartier

13 octobre 2014

Mairie

Afin de respecter l'engagement de campagne d'entretenir un lien fort avec les habitants et de répondre au besoin exprimé par les Raincéens de renouer un dialogue avec leurs élus, Jean-Michel Genestier, Maire, et Bernard Cacace, 1<sup>er</sup> adjoint en charge de la Vie des quartiers, ont lancé les réunions de quartier le 13 octobre 2014.

La première réunion s'est déroulée à l'Hôtel de ville et concernait le quartier Mairie. Plus de 200 Raincéens étaient présents. La réunion était organisée en deux temps : réponse aux 35 questions déposées par des Raincéens via le coupon de l'invitation ou le site internet, puis questions directes des participants.

## Urbanisme

- **Plan Local d'Urbanisme**

Le plan local d'urbanisme (PLU) doit remplacer le plan d'occupation des sols (POS). La loi impose au PLU communal d'être en vigueur avant le 24 mars 2017. Au Raincy il devrait être prêt, après les concertations d'usage, en septembre 2016, et approuvé avant le 31 décembre 2016

- **L'avenir du site Valère Lefebvre**

Le projet de maison de retraite médicalisée pour malades d'Alzheimer implique la résolution d'un problème juridique afin de respecter les termes du legs de cette propriété. C'est un dossier prioritaire pour les élus.

- **Maison des jeunes**

Elle a été fermée pour des questions de sécurité. L'objectif est de faire appel à un constructeur pour la création de logements, mais avec la contrainte d'une densification maîtrisée pour le maintien de la qualité de vie.

- **Excelsior**

La réhabilitation des bâtiments est en cours, la partie située sur le Boulevard du Nord est classée et le clocheton sera bien conservé.

Une solution d'hébergement pour les élèves pendant une partie des travaux est recherchée.

- **Logements**

13 Allée de l'Eglise : cette propriété préemptée par la précédente municipalité est partiellement habitée. C'est un dossier qui est suivi par le service urbanisme.

50 Boulevard de l'Est : 2 logements préemptés par la précédente municipalité avec un projet porté par un promoteur dont le permis de construire a été retiré début avril car trop dense. Le promoteur doit revoir son projet.

35/37/39 Avenue Thiers : le projet d'immeuble proposé à la place des trois pavillons existants ne tenait pas compte de l'Apollo et des autres commerces situés sur le rond-point Thiers. Il doit évoluer pour s'insérer harmonieusement dans le quartier et assurer la transition entre l'artère principale et les voies secondaires. Le projet (barre d'immeuble) ne respectait pas le POS, un nouveau projet devra donc être déposé. Une concertation avec les riverains ne pourra être organisée que sur la base d'un projet déposé. Aucun projet immobilier ne se fera sans concertation avec la population.

52/54 avenue Thiers : l'ancien Maire avait demandé à un promoteur de construire un immeuble et avait proposé de céder les box des services techniques municipaux. La consultation sur ce site doit être revue mais la ville ne veut pas imposer aux copropriétaires du 52 un promoteur.

Un immeuble sur le Rond-Point Thiers dont la façade n'a été rénovée que sur la moitié du bâtiment est signalé. La ville va examiner le sujet.

Des travaux nocturnes sont signalés dans un commerce à l'angle de l'avenue de Livry et de l'allée des Espaliers. Après vérification de Madame Bizouerne, Maire-Adjointe chargée du commerce, aucune déclaration de travaux n'ayant été dépo-

sée et aucune information n'étant visible de l'extérieur, un courrier a été envoyé au propriétaire des locaux afin qu'il donne des précisions sur ce local et son utilisation.

- **Ancien Collège Jean-Baptiste Corot**

Le bâtiment revient à la Ville fin novembre. L'objectif est de préserver la structure et de l'aménager pour y implanter, sur la partie Rond-Point Thiers, des entreprises tertiaires qui amèneront des emplois sur le territoire et conforteront la ville comme pôle d'excellence. Sur la partie arrière un cheminement vert en direction de l'école élémentaire est souhaité tandis que le reste des bâtiments (ateliers, gymnase) devrait accueillir un centre de séminaires et un site hôtelier. Le projet dépendra de ce que les aménageurs proposeront avec des critères de rentabilité pour la ville.

- **Nouveau Collège Jean-Baptiste Corot**

Les problèmes de circulation aux abords du nouveau Collège sont importants et un travail va être mené par Bernard Cacace, Maire Adjoint chargé de la vie des quartiers, de la sécurité, de la voirie et Roger Bodin, Maire Adjoint chargé des grands

projets et de l'habitat afin de tester de nouveaux plans de circulation. Une temporisation des feux tricolores en adéquation avec le passage des trams doit également améliorer la fluidité du trafic. Une période d'observation est réalisée, en concertation avec le Conseil général afin d'améliorer le trafic. La Police municipale est présente au quotidien et la Police Nationale a été contactée afin que des passages réguliers viennent en renfort de la Police municipale. Une aide à la traversée des voies par les piétons entre le Rond-Point Thiers et le collège pourrait s'avérer nécessaire. Il serait alors possible de créer une brigade de bénévoles susceptibles d'être présente pour sécuriser la traversée. Il est indiqué que le trottoir est éclairé en partie droite.

Le maintien d'une rentrée décalée du collège (8h) avec le lycée (8h30) devrait atténuer les risques d'embouteillage.

Afin de sécuriser les collégiens il a également été demandé au Conseil Général d'installer une grille entre la voirie et le collège.

## Voiries – Assainissement - Propreté

- **Voiries**

Les contraintes budgétaires obligent à établir des priorités d'autant que les travaux de voiries lancés précipitamment par la précédente municipalité ont été mal réalisés et, pour certains, ont déjà dû être refaits (allée des Coteaux) ou devront l'être.

Un suivi rigoureux des travaux est désormais en place avec un agent municipal affecté à la vérification des travaux confiés aux entreprises.

Une campagne de signalisation de bandes jaunes des bateaux va être mise en place.

Une réfection totale du Boulevard du Midi est nécessaire mais l'assainissement doit être refait auparavant.

De nombreux passages piétons sont à refaire ainsi que des trottoirs.

Les élus de chaque quartier auront pour rôle d'alerter et signaler tous les problèmes dès qu'ils apparaissent.

Avaloirs et inondations des voies : la Ville a commencé une opération de nettoyage et curage des

avaloirs (400) et des réseaux qui devrait se terminer fin novembre.

Place des Fêtes il faut également prévoir de refaire la voirie car des véhicules de chantier ont endommagé les avaloirs.

Allée Clémencet, une inspection des canalisations par caméra a révélé un réseau très endommagé et une réfection sera nécessaire à la fin de l'ensemble des travaux sur ce secteur.

Avenue de Livry, c'est une tranchée qui n'a pas correctement été refermée par une entreprise qui provoque des vibrations chez les riverains : l'entreprise doit revenir et corriger cette erreur.

Des chantiers de construction sur le secteur Place des Fêtes, Allée des Postes occasionnent des passages de véhicules de chantier. Les services techniques vont réglementer les passages.

Un affaissement de chaussée signalé Boulevard de l'Ouest a été constaté, les travaux seront réalisés dès réception du devis par l'entreprise.

- **Assainissement Avenue Thiers**

Les travaux étaient impératifs et urgents mais ils ont pris du retard en août, ils ont engendré une circulation plus intense sur des voies habituellement calmes. Le Maire a demandé aux entreprises la fin des travaux avant le 31 décembre 2014.

- **Enfouissement des câbles**

Il est prévu un enfouissement des câbles lors des réfections des voies : allée des Bosquets, allée des Maisons Russes.

- **Propreté**

Le personnel municipal est remobilisé sur la propreté des espaces municipaux, la taille des buissons, l'entretien des potelets, des barrières.

Le ramassage des déchets, notamment des marchés, par une société prestataire de services, impose un suivi régulier et rigoureux. Les remarques des Raincéens sont transmises à l'entreprise et l'agent municipal en charge du contrôle des contrats fera un suivi.

Les signalements de parcelles non entretenues, en état de friche, seront pris en considération et il sera demandé aux propriétaires de procéder à l'entretien afin d'éviter les nuisances pour les propriétés voisines.

## Espaces Verts

- **Parc du Lycée**

Propriété du Conseil Régional, le Maire demande à ce qu'il soit plus ouvert aux Raincéens (pour l'instant il ne l'est qu'une fois par an). Une lettre à Jean-Paul Huchon, président du Conseil Régional d'Île-de-France a été envoyée en ce sens. Concernant le bâtiment, le Conseil Régional a prévu une réhabilitation des façades en 2015 (durée des travaux 2 à 3 ans) et l'Orangerie sera réhabilitée.

- **Place des Fêtes**

Un projet de valorisation avec un aménagement paysager notamment autour de l'Eglise est prévu, les riverains seront associés au projet.

### Elagage – feuilles

Il est nécessaire de rappeler aux Raincéens qu'ils doivent faire élaguer leurs arbres. L'élagage des arbres sur le domaine communal n'avait pas été organisé depuis plusieurs années. Il a été demandé à des entreprises et au service municipal des Espaces verts de procéder désormais systématiquement à cette opération à l'automne, au moment de la chute des feuilles. En revanche l'élagage sur les voies départementales habituellement pris en charge par le Conseil général (avenues Thiers, Livry, Résistance) n'a pas été réalisé faute de budget.

## Bien vivre ensemble

- **Lutte contre le bruit**

L'usage des tondeuses est réglementé par un arrêté qui sera publié dans le journal municipal afin d'en rappeler les règles. Par ailleurs la ville a lancé une campagne d'affichage « Chut » rappelant l'article 623-2 du code pénal concernant les bruits et tapages injurieux ou nocturnes : affiches 120x176, panneaux d'affichage administratif, journal municipal.

- **Incivilités**

Des regroupements de jeunes provoquent des nuisances sonores et un sentiment d'insécurité pour les riverains. Des passages plus réguliers de la Police Municipale sont organisés dans les sec-

teurs signalés et il a été demandé une intervention auprès du Commissaire de Police.

La Police Municipale a pour directive des passages réguliers dans tous les quartiers.

- **Sécurité**

L'Opération Tranquillité Vacances a concerné 120 familles avec un taux de réussite de 100% : aucun cambriolage constaté chez ces Raincéens. Les caméras de vidéoprotection ont été rebranchées. Au nombre de 21, une 22<sup>e</sup> sera installée au niveau des marches de l'allée du Réservoir. Des contacts étroits ont été renoués avec la Police Nationale.

- **Stationnement**

Stationnement alterné le 15 du mois : tous les moyens d'information sont utilisés, mais une tolérance de 24 heures est accordée sous réserve de ne pas générer une gêne pour la circulation ou la sécurité des piétons.

Véhicules ventouses : le problème des véhicules qui stationnent plus de 48 heures au même endroit a été évoqué. Ces véhicules sont en infraction et peuvent être enlevés. La police municipale sera très vigilante sur le sujet.

Boulevard du Nord : le stationnement doit être organisé ; une étude va être menée par un cabinet de conseils afin d'établir un plan de circulation et de stationnement qui devra tenir compte du débranchement du T4 vers Clichy-sous-Bois/Montfermeil.

Rappel des horaires de la Police municipale : lundi et samedi de 9h à 19h, mardi à vendredi de 9h à 20h et dimanche de 10h à 14h. Après ces horaires, le relais est passé à la police nationale mais les effectifs sur la ville ne sont pas toujours suffisants. Le nouveau Commissariat sur la ville devrait permettre de réguler la présence de la police nationale sur notre territoire.

Allée de l'Eglise / Place des Fêtes : La présence de nombreuses camionnettes surchargées et occupées par des personnes en situation précaire est source d'inquiétude pour les riverains : risque de chute des chargements sur les piétons, problème d'insalubrité. Une intervention vigoureuse de la Police a porté ses fruits.

Allée des Bosquets : il est envisagé de démolir en 2015 un bâtiment au fond de la parcelle du Centre de Loisirs afin d'y créer des places de stationnement. Il a été demandé à la société de transport par car des enfants de respecter le stationnement et les bateaux à proximité du Centre seront peints en jaune afin de bien les identifier.

Un potelet est demandé au 21 bis avenue Thiers afin d'empêcher le stationnement sur le trottoir.

Il est signalé la dangerosité du stationnement en épis au niveau du 102/104 avenue Thiers pour la circulation sur l'avenue et pour la sortie du parking des immeubles. La Ville va modifier le stationnement et transformer les épis en places parallèles au trottoir. Un devis a été demandé et les travaux commenceront dès sa réception.

## Divers

- **Sous-préfecture**

Les rumeurs de fermeture de la sous-préfecture se révèlent infondées.

La sous-préfecture du Raincy concerne 528 000 habitants et aucun indicateur ne démontre une volonté de fermeture. Un nouveau sous-préfet, Alain Bucquet, a pris ses fonctions le 27 octobre.

- **Conservatoire**

Les lumières qui ne fonctionnaient plus au Conservatoire de Musique ont été remplacées.

- **Projet de T4**

L'ouverture annoncée du parcours (Boulevard de la République à Livry-Gargan, avenue Marx Dormoy dans le prolongement de l'avenue de Livry, puis avenue Camille Audin vers Clichy) est 2018/2019. Mais de nombreux problèmes politiques et budgétaires sont à prendre en considération.



# LE RAINCY